

## A propos de l'appel rabbinique à ne pas louer aux Arabes

Analyse et mise au point par le rabbin Yeshaya Dalsace :

Un nouveau scandale agite Israël et creuse un peu plus le fossé entre les diverses composantes de la société qui a décidément bien du mal à trouver un réel consensus sur des valeurs communes et un projet commun sur le long terme pour un Etat à la fois juif et démocratique.

### A) Les faits :

Début décembre 2010, plusieurs dizaines de rabbins de diverses localités israéliennes, c'est à dire des fonctionnaires de l'Etat, ont émis une « opinion rabbinique » interdisant sous peine de punition de louer ou de vendre un bien immobilier à un non juif. En voici un extrait :

*« La Tora interdit de vendre à un étranger une maison ou un champ de la terre d'Israël. Quiconque vend ou loue un appartement à des non-Juifs dans un quartier où vivent des Juifs cause un grand tort à ses voisins, vu que le mode de vie des non-Juifs est différent de celui des Juifs, qu'ils nous persécutent et viennent s'immiscer dans notre existence. Les voisins et connaissances [d'un juif qui vend ou loue à un arabe] doivent prendre leurs distances de lui, s'abstenir de faire des affaires avec lui, lui refuser à la synagogue le droit de monter lire la Tora et l'ostraciser d'autres façons similaires jusqu'à ce qu'il revienne sur cet acte néfaste. »*

Une opinion rabbinique de ce genre n'a pas force de loi pour l'Etat et n'oblige que ceux qui écoutent ces rabbins municipaux, mais elle est susceptible d'être appliquée dans plusieurs synagogues locales.

Les rabbins signataires sont entre autres : Shlomo Aviner (bien connu du public francophone), Yaakov Yossef (le fils du Rav Ovadia Yossef), Yaakov Edelstein de Ramat Hasharon, Haim Pinto d'Ashdod, Rabbi Dov Lior de Kiryat Arba, Rabbi David Abuhazeira de Yavne, Rabbi David Bar-Chen de Sderot et bien d'autres rabbins municipaux.

Ces rabbins ont été suivis par de nombreux rabbins orthodoxes qui ont ajouté leur signature, on arriverait ainsi à près de trois cents signataires. D'autres ont été réticents à signer, mais pour des motifs qui ne sont pas toujours très clairs. D'autres rabbins par contre ont franchement protesté et dénoncé vivement cette initiative. Quant aux deux « Grands rabbins d'Israël » officiels, ils ont gardé prudemment le silence sur toute cette affaire...

Un appel un peu similaire avait été émis il y a quelques années par les autorités du monde haredi, les rabbins Kanievski, Steinman, Karlitz, en étaient signataires : « *Notre opinion, opinion de Tora, est qu'il est interdit de vendre un terrain ou une maison sur la terre d'Israël à un non-juif, quand bien même il ne serait pas païen, ou à un ismaélite, cela même en cas de perte financière ou de besoin urgent...* » A l'époque, cela n'avait pas fait grand bruit et les signataires n'étaient pas fonctionnaires de l'Etat.

## Les réactions

Le manifeste des rabbins municipaux a déclenché les protestations des Arabes israéliens, principale cible de cette initiative vite qualifiée de raciste, ainsi que d'une partie de la majorité juive laïque et il y eut plusieurs manifestations pour dénoncer cet appel.

Le premier ministre, Benyamin Netanyahu, le président, Shimon Pérès, et le président de la Knesset, Reuven Rivlin (Likoud), ont fermement condamné le manifeste, estimant qu'elle s'opposait à la fois aux principes démocratiques qui sont aux fondements de l'Etat d'Israël et aux valeurs du judaïsme. Le ministre sans portefeuille Benny Begin, fils de l'ex-premier ministre Menahem Begin, bien que d'extrême droite, a dénoncé « une initiative déplorable qui porte atteinte à une minorité ».

Le mémorial de la Shoa Yad Vashem a également répondu officiellement à cette initiative, dans un communiqué : « *C'est un coup sévère porté à nos valeurs fondamentales en qualité de Juifs et d'êtres humains dans un Etat démocratique. Les expériences passées nous ont appris l'importance et la fragilité des valeurs de coexistence.* »

Cet appel rabbinique a également été condamné par l'association des survivants de la Shoa, dont le président a déclaré qu'elle lui rappelait des « *souvenirs des nazis jetant les Juifs hors de leurs appartements afin de créer des ghettos* ».

La Shoa a été également évoquée par le très influent rabbin ultra-orthodoxe, Aaron Leib Steinman, 96 ans, l'un des chefs du parti haredi Deguel Hatora, qui se demande « *ce qu'il se passerait si un appel similaire était donné à Berlin contre l'allocation de logement aux Juifs* » et rappelle qu'il ne faut pas « provoquer ». (Mais il faut noter que ce même rabbin avait signé un appel similaire il y a quelques années).

L'appel rabbinique a ainsi été critiqué d'une façon ou d'une autre par un grand nombre de rabbins. Yehuda Gilad, rabbin d'un kibboutz, s'est dit « honteux en tant que juif pieux » à cause de cette lettre.

De son côté le mouvement massorti israélien a émis une décision halakhique par la voix du rabbin Golinkin affirmant que cette interdiction de louer à des non-Juifs ne tenait pas sur le plan halakhique. Dans la diaspora américaine, des centaines de rabbins (très majoritairement massorti ou reform) ont dénoncé l'appel des rabbins nationalistes israéliens et ont commencé à signer un contre-appel.

Ceux qui soutiennent cet appel parlent d' « autodéfense », de « situation de guerre », de nécessité de tout faire pour bloquer les Arabes israéliens qu'ils considèrent a priori comme des ennemis.

Inutile de dire que l'appel en question a fait les titres de biens des journaux et sites internet de par le monde...

## B) Analyse du problème :

Si cette question soulève un tollé, c'est que l'enjeu symbolique est très fort et mérite examen.

## **1- L'enjeu politique**

### **La peur démographique**

La motivation des rabbins interdisant de louer à des Arabes (le terme de « non-Juifs » ne trompe personne et tout le monde sait qui est réellement visé) relève d'une crainte qui va grandissant en Israël face au poids démographique des Arabes israéliens (20 % aujourd'hui de la population et bientôt beaucoup plus du fait de la forte natalité dans ce secteur).

D'après leurs déclarations ces rabbins craignent des mariages mixtes entre Juifs et Arabes et soupçonnent certains Arabes de vouloir acheter des biens juifs afin de prendre peu à peu le contrôle de quartiers juifs. Ces craintes sont peut-être nourries de paranoïa et montent en épingle des phénomènes marginaux, mais elles existent bien et sont partagées par une grande part de la population juive israélienne (44%) qui n'est pas choquée outre mesure par cet appel.

Les deux populations, les Juifs et les Arabes citoyens israéliens, ont vécu jusqu'ici dans des agglomérations totalement séparées ou dans des quartiers différents. Même dans les villes dites « mixtes », comme Haïfa, Jaffa ou Aka, les populations vivent côte à côte, chacun dans son quartier, mais en fait ne se mélangent que très peu. En ce sens, la crainte des « mariages mixtes » est très exagérée et les relations mixtes entre Juifs et Arabes sont plutôt rares en Israël et posent quantités de problèmes aux couples concernés. Le problème ne saurait justifier cet appel.

Certains milieux juifs orthodoxes israéliens ont récemment mis en avant la problématique des mariages mixtes avec des Arabes en exploitant cyniquement quelques cas douloureux de femmes juives prises au piège d'un tel mariage qui a mal tourné pour en faire une généralité et mettre en garde contre de telles unions. On fait même circuler l'accusation du « complot », les Arabes feraient exprès de venir séduire des jeunes filles juives pour affaiblir l'Etat, ce serait une « intifada silencieuse » (comme le titrait un journal communautaire marseillais il y a peu). Outre le ridicule de l'accusation, il s'agit bien ici de stigmatiser des relations amoureuses interethniques et de démoniser une population entière sans aucune preuve à l'appui. On est donc bien dans une rhétorique raciste. On oublie surtout que des unions mixtes entre Arabes et Juifs se passent aussi très bien et que bien des unions entre Juifs sont de véritables catastrophes. Le fort pourcentage de femmes battues et même assassinées par leur mari dans des couples juifs israéliens, y compris dans des milieux traditionnalistes et même très religieux, devrait nous ramener à la réalité et un peu plus de modestie. Un rabbin doit bien entendu souhaiter ne pas voir se multiplier les unions mixtes qui sont un problème pour le judaïsme, mais il ne peut employer n'importe quel argument pour cela et surtout pas celui du racisme.

De plus, chaque personne adulte dans un Etat démocratique doit être libre de se marier avec la personne de son choix. On peut éduquer, ce que les rabbins doivent faire auprès de leur public, mais

on ne peut s'immiscer dans la vie privée de personnes adultes, quand bien même leur choix ne nous plaît pas.

### **La place des Arabes israéliens**

La population arabe israélienne se trouve depuis 1949 (fin des combats de la guerre d'indépendance), dans une situation difficile. Ils sont palestiniens d'identité, mais ont toujours joué le jeu d'une intégration dans l'Etat d'Israël dont ils sont pleinement citoyens. Cependant, cette citoyenneté ne les mène pas vers une authentique égalité avec les citoyens juifs. Les inégalités à différents niveaux restent jusqu'à aujourd'hui criantes. Les Arabes israéliens demeurent confinés à des postes subalternes et dans des zones géographiques et des secteurs sociaux assez définis. Si de leur point de vue les plaies du passé encore douloureuses tendent à lentement se cicatriser, la situation présente n'est pas un gage de parfaite intégration. Ils se savent citoyens de seconde zone et du fait du conflit, ils se sentent tout naturellement solidaires de leurs cousins palestiniens des territoires. On ne peut donc nier que l'Etat d'Israël doit faire face à un problème très délicat avec une forte minorité de sa population qui est de plus en passe, d'après certaines projections démographiques, de devenir dans quelques décennies de poids quasi égal à celui de la population juive. Un tel problème ne peut être traité sans la plus grande prudence et on ne peut jeter de l'huile sur le feu sans réfléchir.

Mais cette population arabe n'est pas homogène, elle se divise entre musulmans et chrétiens ; certains musulmans sont travaillés par du fondamentalisme islamique, comme dans la zone d'Umm al Fahm, au bord de la ligne verte, d'autres Arabes musulmans sont au contraire très laïcs et fortement occidentalisés. Les Druzes de Galilée (9 % des Arabes israéliens) ont une religion à part, ils sont d'une grande loyauté envers Israël depuis le départ et servent dans l'armée (en beaucoup plus fort pourcentage que les Juifs !) mais subissent malgré cela la discrimination au logement et à l'embauche à la sortie de leur service militaire volontaire. La minorité arabe chrétienne (9% des Arabes israéliens) a de son côté tout intérêt au maintien d'un Etat d'Israël fort qui la protège contre la montée de l'islamisme et la multiplication des persécutions antichrétiennes qui minent le monde arabe actuel.

On ne peut donc mettre toute cette population arabe dans un même groupe et faire d'amalgame.

Les difficultés sociales que vivent encore aujourd'hui les Druzes malgré le fort prix du sang payé à l'Etat d'Israël depuis sa création, montrent bien combien la société israélienne a du mal à intégrer en profondeur sa forte minorité arabe même lorsque celle-ci est parfaitement loyale.

Or le véritable enjeu est là. L'Etat d'Israël va-t-il parvenir à maintenir et améliorer un processus d'intégration difficile de sa population arabe, ou va-t-il au contraire laisser se creuser un fossé entre les deux grandes composantes de sa population, les Juifs et les Arabes ? Il semble évident que l'Etat d'Israël ne pourra éternellement laisser en veilleuse ce problème et devra, à terme, revoir sa

politique intérieure pour offrir un véritable projet commun à tous ses citoyens. Ce fut d'ailleurs une des conclusions de la commission d'enquête après les émeutes de Galilée en l'an 2000.

De leur côté, les Juifs sont travaillés par une crainte grandissante d'être un jour une faible majorité de la population dans le pays (à l'intérieur de la ligne verte) et de voir des régions entières, la Galilée et le Néguev, devenir dès aujourd'hui des zones à majorité arabe. La montée dans la population juive d'un puissant radicalisme religieux inconnu auparavant, les plaies terribles laissées par le terrorisme palestinien, notamment celui de la deuxième intifada qui a tué des centaines d'israéliens dans des dizaines d'attentats suicides, les déceptions vis-à-vis du processus de paix, les frasques et déclarations provocatrices de certains députés arabes de la Knesset, et enfin les défilés haineux de musulmans de par le monde hurlant leur volonté d'exterminer Israël, nourrissent une rancœur et une méfiance vis-à-vis des Arabes en général. Ce sentiment de crainte est en partie justifié, mais il nourrit à son tour préjugés et amalgames. Une bonne partie de la population juive, notamment chez les jeunes, exprime de plus en plus ouvertement des sentiments racistes et xénophobes à l'encontre des Arabes, y compris israéliens.

Les Arabes israéliens n'ont pas participé aux attentats de la deuxième intifada, sauf une ou deux exceptions révélatrices d'une brèche dans la position de cette population. Mais une partie de la population juive a tôt fait de faire l'amalgame et nourrit assez logiquement une méfiance vis-à-vis de gens que l'on sait naturellement sympathisants de la cause palestinienne. Comme toujours, la haine nourrit la haine. L'engrenage de la rancœur est si difficile à enrayer et plus encore à faire reculer qu'il ne peut que continuer à alimenter le ressentiment.

La population israélienne, aussi bien juive qu'arabe, n'a pas donc pas gagné en homogénéité et se trouve plus que jamais divisée par des conflits sociaux et ethnico-religieux susceptibles de mener à de fortes tensions internes, voire un jour à une implosion.

Si ce fossé va en se creusant, on risque de voir un jour une partie de la population arabe israélienne se soulever et brandir le flambeau d'une révolte pour obtenir des droits et le respect qui n'auront pas été obtenus de façon pacifique ou pour tout simplement rejeter l'autorité d'un Etat dans lequel ils ne se reconnaîtraient pas. Une telle révolte, dont on a vu une amorce en octobre 2000 où des manifestations ont été réprimées très durement (à balles réelles) faisant 12 morts parmi les manifestants Arabes israéliens, serait une véritable catastrophe pour l'Etat et risquerait de se terminer en bain de sang laissant des cicatrices indélébiles entre deux populations censées vivre ensemble en bonne harmonie.

On risque donc dans le long terme une balkanisation de l'Etat d'Israël qui ne devrait sa survie au sein même des frontières de 1967, que par une sévère répression contre une grosse part de sa population civile et citoyenne. Sur le plus long terme, une telle situation ne sera pas tenable. Certains rêvent de ce scénario qui verrait enfin apparaître les conditions d'en finir une bonne fois (comme si cela était possible !) avec la minorité non-juive de l'Etat, c'est notamment le cas des radicaux messianiques, le Hamas musulman d'un côté et les juifs adeptes du Goush Emounim de l'autre. Chacun nourrit ses

propres rêves apocalyptiques qui pour toute personne un peu sensée ne peuvent être que cauchemars.

Dans un tel scénario de balkanisation, il est même envisageable que la population arabe de Galilée revendique un jour le détachement de cette région, le précédent du Kosovo pouvant servir d'exemple. On voit mal alors comment l'Etat d'Israël parviendra à résoudre pacifiquement un tel borbier.

Si au contraire, l'Etat d'Israël parvient à avancer dans le processus de paix régional, à effacer les inégalités et la rancœur de ses propres citoyens Arabes et à garder intacte la loyauté de ceux qui comme les Druzes l'ont fidèlement servi, il peut espérer échapper au cercle vicieux de la violence. Mais ce processus n'ira pas sans quelques sérieuses concessions et en ce qui concerne notre sujet, sans le fait d'accepter de dire clairement que la grosse minorité arabe, dès lors qu'elle est loyale, fait bien partie de ce pays et y a les mêmes droits et devoirs que les Juifs. Ce processus intégratif qui fut toujours la politique officielle mais sans réalisations spectaculaires n'est pas simple, mais les solutions alternatives font froid dans le dos et tout le monde aurait beaucoup à y perdre. Bien entendu, une telle intégration obligera à repenser à terme une partie de la rhétorique sioniste étatique afin de laisser une place véritable aux Arabes israéliens dans le discours officiel de l'Etat. Un tel virage idéologique est impensable pour les rabbins nationalistes qui feront tout pour continuer à envisager la situation en termes de conflit insoluble et ne chercheront jamais à établir des points de convergence entre les différentes composantes de la population.

La lettre des rabbins, loin d'être un simple appel « moral » dans le souci de la « vertu » de quelques hypothétiques jeunes filles juives de Safed, soulève donc bien un problème politique majeur et cherche clairement à jeter de l'huile sur un feu qui couve. Cette lettre émanant de rabbins en vue et fonctionnaires de l'Etat constitue un camouflet humiliant à la figure de la population arabe du pays. Elle fait clairement comprendre que ces Arabes ne sont qu'une minorité tolérée et que leurs droits seront toujours soumis à l'intérêt des Juifs. Cette lettre creuse le fossé déjà existant, met volontairement le doigt là où cela fait mal et ne peut que faire monter un peu plus la tension. D'où les réactions et critiques au plus haut niveau de l'Etat dont les dirigeants lucides savent très bien les risques d'une pareille politique.

## **2- L'enjeu démocratique**

Mais cette lettre pose un autre problème politique, pas moins préoccupant et crucial que celui de la bonne intégration de la minorité arabe, celui de la montée en puissance d'une composante juive antidémocratique dans le pays. Le professeur Leibowitz, dès les années 1970, avait mis en garde contre cette évolution qu'il qualifiait de « fascisante ». A son époque, cela ne représentait pas grand-chose, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les appels passés de Leibowitz montrent la lucidité et la grandeur du personnage. Une grosse minorité juive, travaillée par un radicalisme religieux,

nationaliste pour le Goush Emounim, simplement intégriste pour les Haredim, rejette aujourd'hui la démocratie comme modèle politique, quand bien même cette démocratie leur permet actuellement d'avoir un grand nombre de députés et de profiter très largement des juteux jeux de coalitions gouvernementales. Pour la plupart de ces gens-là, la démocratie n'est en rien une valeur et en aucun cas le modèle à suivre elle devra un jour être remplacée par une théocratie. Pour eux, la différence entre Juifs et non-Juifs est une différence de nature et de droits.

Pour les plus nationalistes, un Etat démocratique offrant trop de droits à la minorité arabe ou faisant des concessions territoriales dans le cadre d'un processus de paix, est un régime à abattre. Yitzhak Rabin l'a payé de sa vie et la démocratie israélienne ne s'en est toujours pas vraiment remise. De façon peu surprenante, certains des noms de rabbins évoqués comme éventuels instigateurs au moment de l'assassinat d'Yitzhak Rabin se retrouvent en bas de page de notre « pétition rabbinique » 15 ans plus tard... Il s'agit donc bien toujours du même bras de fer entre Juifs radicaux et l'Etat démocratique. Le drame dans cette histoire est que l'Etat ne réagit pas et n'a toujours pas fait le grand ménage nécessaire dans les rangs des fonctionnaires du rabbinat d'Etat. Aucune sanction n'a été prise, aucune subvention n'a été coupée. Au contraire, l'Etat subventionne et nourrit le cheval de Troie qui rêve de le voir basculer dans un régime autoritaire.

Que peut devenir un Etat démocratique lorsqu'une forte minorité influente ne souhaite que la fin de la démocratie ? Cette minorité augmente pour des raisons démographiques et d'éducation. Le pourcentage de religieux nationalistes à des postes clés est de plus en plus important, notamment au sein de l'armée. Par ailleurs, la part d'enfants élevés dans le système ultra religieux indépendant (haredi) est très forte et représentera d'ici peu une majorité des élèves Juifs en classe de CP ! C'est inquiétant, sachant que l'éducation qu'ils reçoivent ne leur apprend qu'à respecter leurs rabbins, ne les prépare en rien à une vie professionnelle normale et ne leur donne que mépris pour tout ce que représente l'Etat d'Israël démocratique actuel ou pour tout ce qui n'est pas juif. Il est impossible que l'Etat continue éternellement à laisser se développer une telle situation financée de façon absurde par les deniers publics, sans en payer un jour le prix interne.

L'enjeu politique soulevé par cette lettre est peut-être symbolique, mais il touche à des fondements de l'Etat et remet en cause une part de son avenir, en tout cas comme Etat démocratique. Il faut donc regarder lucidement la réalité et traiter les problèmes avant qu'il ne soit trop tard.

### **3- La question de l'éthique juive :**

Cet appel soulève enfin une question de fond pour le judaïsme comme système religieux, la question éthique d'un éventuel « racisme religieux ». Le Judaïsme comme système spirituel est-il raciste ? A priori non et on pourrait apporter bien des citations pour le montrer. Cependant, par plusieurs de ses modes de fonctionnement, notamment la différence systématique qui est faite par la tradition entre Juifs et non-Juifs, le judaïsme peut facilement nourrir un sentiment de défiance et même d'hostilité vis-à-vis de l'autre. Cette défiance est pondérée par quantité de textes appelant au respect et à la fraternité humaine, mais cette défiance demeure sous-jacente et peut être facilement mise en

exercée par ceux qui y voient un intérêt politique et du coup un certain judaïsme radical a beau jeu de nourrir une pensée xénophobe sur la base de sources traditionnelles isolées.

Nous n'allons pas développer ici la question du rapport complexe que le judaïsme entretient avec le monde non-juif à travers sa longue histoire, mais le moins qu'on puisse dire est que c'est un rapport ambigu, avec ici ou là des marques d'opposition qui s'expliquent en partie par le contexte historique du développement de la pensée juive.

Le judaïsme, même si ce n'est pas son essence et sa tendance générale, est donc capable de produire une pensée hostile envers l'extérieur sur la base de certains de ses textes et concepts.

La question n'est donc pas celle de la légitimité textuelle d'un éventuel racisme juif, mais celle du choix de l'orientation spirituelle, halakhique et éthique du judaïsme au 21<sup>e</sup> siècle. La partie moderniste du judaïsme contemporain (orthodoxie moderne, massorti, reform, renewal...) a pris clairement le parti d'un judaïsme humaniste ouvert sur le monde, en dialogue actif avec les autres cultures et religions. Mais d'autres courants plus radicaux et conservateurs ne sont absolument pas d'accord avec ce point de vue humaniste. Par la nature des choses, plus on pénètre dans l'orthodoxie stricte avec toutes les nuances possibles de radicalité, plus on prône un judaïsme centré sur lui-même et exclusif, et moins l'ouverture à l'autre devient possible. Ce principe se retrouve sur bien des sujets.

La plupart des rabbins orthodoxes et haredim israéliens sont dans le fond d'accord qu'il ne faut pas louer à des non-Juifs et éviter toute promiscuité avec ceux-ci, mais certains sont plus prudents que d'autres et l'expriment autrement. On a vu par exemple des appels de rabbins ultra-orthodoxes de Bnei Brak incitant à ne pas louer de logements à des noirs africains réfugiés ou immigrés en Israël. Même les Juifs de couleur (Juifs d'origine éthiopienne, noirs convertis, Juifs d'origine indienne et autres) ont à subir un certain ostracisme. C'est peut-être absurde et contraire à l'esprit général du judaïsme autrement ouvert, mais c'est un fait douloureux qui soulève régulièrement des tensions au sein même du judaïsme pratiquant. Ce problème se retrouve même entre ashkénazes et séfarades et le refus d'élèves séfarades dans des écoles ashkénazes a fait récemment les gros titres... Aussi, dès qu'il s'agit de non-Juifs, ce « racisme » ne peut se révéler que plus fort.

Le racisme au sens commun et large consiste à attribuer à un groupe défini des caractères et des aptitudes automatiques qui seraient dus à l'appartenance à ce groupe. Si dans notre cas, il s'agissait de demander aux propriétaires de se soucier de la moralité de leurs locataires, il pourrait y avoir justification éthique et halakhique d'y prêter attention par souci de responsabilité vis-à-vis du voisinage. Mais cela s'appliquerait autant aux Juifs qu'aux autres et il s'agirait d'une position éthiquement tout à fait justifiable. Mais il s'agit ici de la défiance vis-à-vis d'un groupe donné sans tenir compte des qualités des individus, niés dans leur spécificité et ramenés à leur seule qualité de Juifs et d'Arabes ! Comme si cela suffisait à tout dire de quelqu'un. Cela correspond bien en effet à certains textes de la tradition juive qui ont tendance à ranger les individus dans des groupes définis et les traiter sous cette seule étiquette, d'autres textes affirmant bien entendu le contraire.

On entend souvent répondre qu'en face les Arabes musulmans ne font pas mieux et qu'ils sont prêts à menacer de mort et à exécuter ceux des Palestiniens qui vendraient de la terre aux Juifs. On se



souvent par ailleurs des terribles scènes de lynchage à l'égard de Juifs égarés dans des agglomérations palestiniennes. Mais l'argument du primitivisme brutal et de la rhétorique barbare de certains groupes musulmans radicaux ne saurait faire une généralité et surtout ne saurait présenter un modèle pour un Judaïsme qu'on peut espérer plus avancé que cela. L'influence négative de l'islam radical d'une part et du conflit politique de l'autre sur une grande part du judaïsme orthodoxe israélien représente un des problèmes de l'évolution vers le radicalisme d'une partie du judaïsme contemporain. De notre point de vue, notre capacité à rester civilisés dans un contexte propice à la haine et aux appels démagogiques représente un défi essentiel pour le judaïsme israélien.

Le poids de l'histoire et de l'expérience juive devrait également peser dans la balance. Comment ne pas ressentir les terribles échos que ces déclarations soulèvent comme l'a fait remarquer le très orthodoxe Rav Steinman ? On a l'impression que pour ces rabbins signataires, on n'apprendrait de l'histoire que l'exemple du pire et le fait d'employer un langage « fascisant » ne semble pas particulièrement dérangeant.

Comment oublier que l'histoire juive commence avec le récit de l'esclavage et de l'extermination des enfants mâles considérés comme dangereux car trop nombreux aux yeux de la majorité égyptienne ? (Exode chap.1)

La position des Haredim est différente de celle des signataires, ils sont a priori contre cet appel et le rabbin Eliachiv (à la tête du monde haredi litvak) a déclaré avec ironie : « *il faudrait retirer le stylo à certains rabbins* »... Mais ces mêmes haredim, Eliachiv au premier chef, n'ont pas fait un contre-appel autorisant la location d'appartements aux Arabes ; ils ont juste déploré le caractère public et provocateur de l'appel, nuance importante. Cela correspond parfaitement à leur mentalité qui consiste à penser les problèmes du judaïsme et de la société de la façon la plus classique, c'est-à-dire en pensant en termes exiliques que les Juifs, en tant que minorité vulnérable, doivent maintenir un profil bas et ne pas provoquer les non-Juifs. L'appel public à ne pas louer aux Arabes est une provocation à l'encontre d'un groupe potentiellement dangereux ce qui est contraire à l'esprit haredi. Par contre l'appel à ne pas louer à des Africains immigrés ne pose pas tant problème. La position des haredim critiquant l'appel n'est pas motivée par des considérations éthiques et ne cherche en rien à défendre une vision plus ouverte à l'autre du judaïsme, mais par des considérations tactiques appelant à la prudence... Le problème éthique demeure donc et on pourrait espérer une autre position de la part d'autorités religieuses aussi importantes que le Rav Eliachiv.

L'enjeu est donc de taille pour le judaïsme également. Sommes-nous capables d'avoir une religion évoluée et humaniste comme l'affirment les mouvements juifs modernistes ou devons nous demeurer bloqués dans des modes de fonctionnement médiévaux selon lesquels rien de bon ne peut sortir de l'autre et en conséquence chercher à établir et maintenir une séparation stricte et protectrice laquelle ne peut mener, dans le contexte politique du proche Orient, qu'à la violence et à la confrontation avec les autres ? Le judaïsme religieux est-il forcément un archaïsme ou est-il capable de présenter aux Juifs et au monde un projet spirituel d'avenir capable d'ouvrir des perspectives nouvelles dans un monde en pleine évolution, engagé dans un processus de

globalisation et de melting-pot grandissant ? C'est un débat de fond qui agite et sépare les différentes branches du judaïsme contemporain.

Des centaines de rabbins orthodoxes israéliens signataires ou « prêts à signer » l'appel à ne pas louer à des non-Juifs montrent par là l'aspect régressif et fermé de leur vision du judaïsme dans laquelle la nostalgie du ghetto protecteur joue un rôle évident. Il y a ici une ironie de l'histoire à voir des rabbins ultra-sionistes prôner un retour au ghetto, mais notre histoire n'en est plus à ce genre d'absurdités près...

### **C) La question halakhique :**

Il nous reste à présenter le problème halakhique posé par ces rabbins.

Cette réponse s'appuie sur la Teshouva du rabbin massorti David Golinkin avec quelques légères modifications (voir Responsa in a Moment Vol. 5, No. 2 Décembre 2010)

#### **1- Point de merci :**

Un des principaux arguments des rabbins signataires est basé sur le passage du Deutéronome chapitre 7 :

*« 1 Lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura fait entrer dans le pays où tu te rends pour le conquérir; quand il aura écarté de devant toi ces nombreuses peuplades, le Héthéen, le Ghirgachéen, l'Amorréen, le Cananéen, le Phérézéen, le Hévéen et le Jébuséen, sept peuplades plus nombreuses et plus puissantes que toi; 2 quand l'Éternel, ton Dieu, te les aura livrés et que tu les auras vaincus, tu les frapperas d'anathème. Point de pacte avec eux, point de merci pour eux ! 3 Ne t'allie avec aucun d'eux : ta fille, ne la donne pas à son fils, et sa fille, n'en fais pas l'épouse du tien ! »*

Tout d'abord il faut signaler l'aspect problématique d'un tel passage, appelant à l'élimination de la population cananéenne. Il fait partie des passages les plus controversés dans la Tora pour le lecteur contemporain et vouloir l'utiliser à des fins concrètes dans la Halakha pose de sérieuses questions.

Cependant l'expression « lo teh'anem » « point de merci pour eux » est effectivement exploitée par le Talmud Avoda Zara 20a dans le sens de « Ne leur donne pas d'appui sur la terre ». Le contexte historique de ce texte talmudique était la perte de souveraineté des Juifs sur la terre d'Israël dans un empire romain nouvellement christianisé et persécuteur des Juifs. Plusieurs textes classiques expriment cette idée d'interdit de vendre un terrain d'Erets Israël à un non-juif. (Voir : Tossafot sur Yevamot 23a hahou ; le Ba"H sur le Tour Hoshen Mishpat 249 ; au 19e siècle le Natsiv dans Meishiv Davar, Kuntress Dvar Hashemita, fol. 58a ; au 20<sup>e</sup> siècle le Hazon Ish Shvi'it 24, 3). Tous ces textes sont écrits hors d'Israël et à une période d'exil où la question n'est alors que théorique.

Mais de nombreux poskim (décisionnaires de Halakha) sont de l'avis que l'interdit de vendre du terrain d'Israël ne concerne que les païens véritables et donc pas les non-juifs d'aujourd'hui et encore moins les musulmans. Cela du fait que la suite du texte du Deutéronome chapitre 7 dit : « 4 Car il détacherait ton fils de moi, et ils adoreraient des divinités étrangères,... ». Ce qui ne saurait

s'appliquer aux musulmans et aux monothéistes en général. Le Grand Rabbin d'Israël Yitzhak Isaac Halevi Herzog autorisa donc de telles ventes en son temps.

(Voir Responsa du Rashba, Partie I, No. 8 ; le Meiri sur Avodah Zarah 20a; R. Baruch Halevi Epstein, Torah Temimah sur Deut. 7:2; R. Abraham Isaac Hacoen Kook, Responsa Mishpat Kohen, No. 63 ; R. Zvi Pesah Frank, Sefer Kerem Tziyon, Part 3, p. 13 ; R. Ovadiah Yosef, Torah Shebea'l Peh 15 [5733], pp. 31-32.)

(Sur l'autorisation explicite de vendre à des musulmans voir R. Raphael Meyouhass, Mizbah Adamah, Salonique, 1777, fol. 12b ; mais surtout les rabbins israéliens très concrètement confrontés au problème : Rav Kook et le rabbin Frank référencés plus haut ; R. Yitzhak Isaac Halevi Herzog, Tehumin 2 [5741], pp. 169-179 ; R. Shaul Yisraeli, Amud Hayemini, No. 12, paragraphe 3 ; et R. Ovadiah Yosef, Torah Shebe'al Peh 21 (5740), p. 14) ainsi que Torah Shebea'l Peh 15 [5733], pp. 31-32 et dans Tehumin 10 [5749], pp. 37-38.)

## **2- Sanctifier le Nom de Dieu :**

Le Lévitique 22.32 déclare : « *Ne déshonorez point mon saint nom, afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie* ». C'est sur ce verset que s'appuie le principe de la « *sanctification du Nom* », c'est-à-dire la conduite exemplaire des Juifs qui doivent offrir un modèle positif et honorable pour le judaïsme. Maimonide applique cela en particulier aux rabbins responsables de donner l'exemple (*Hilkhot Yesodei Hatorah* 5:11). Il est facile de comprendre la « *profanation du Nom* » que provoque cet appel, non seulement aux yeux des Arabes israéliens, mais également du monde entier. Le sionisme a tout fait pour donner une image positive et pour lutter contre l'idée scandaleuse (adoptée un temps par l'ONU) que le sionisme devait être associé au racisme et voilà qu'on démontre que c'est bien le cas ! Ces rabbins font un tort considérable à l'Etat d'Israël ainsi qu'au judaïsme et donnent de l'eau au moulin de ses détracteurs. Ils profanent de toute évidence l'interdit majeur de H'iloul Hashem, de la « *profanation du Nom* ».

## **3- Prévenir l'animosité :**

La *Eiva*, l'animosité entre Juifs et non-juifs, doit être évitée à tout prix. En s'appuyant sur cet impératif, nos sages ont autorisé des quantités d'actions a priori interdites. En ce qui concerne notre sujet, même si un rabbin pense qu'une telle vente est interdite a priori, il ne devrait pas appliquer l'interdit a posteriori du fait de l'hostilité provoquée. Il est évident que cette déclaration encourage l'hostilité et met éventuellement en danger la vie et la sécurité de certains Juifs qui auront peut-être à subir l'animosité ainsi provoquée.

## **4- Les chemins de paix :**

*Darkey shalom*, le but de la paix, est également un principe important de la Halakha. Dans l'antiquité, durant la période talmudique, Juifs, chrétiens et païens vivaient côte à côte dans de nombreuses agglomérations d'Israël. Le Talmud Guittin 61a donne une liste de choses à faire par souci de paix

envers les non-juifs (y compris païens) comme les nourrir, soigner les malades, enterrer les morts... Cela pourrait très bien s'appliquer au fait de louer un appartement... même si notre cas n'est pas explicitement cité dans le Talmud, l'état d'esprit demeure clair et devrait inspirer ce genre de décisions.

#### **5- « Ce qui est haïssable à tes yeux ne le fais pas aux autres » :**

C'est par cette célèbre formule que Rabbi Hillel résume toute la Tora (Talmud Shabbat 31a). L'histoire juive est pleine de récits d'expulsions, d'interdictions de séjour, de restrictions sur la possession de biens immobiliers. Nous connaissons trop bien la détestable impression d'être un paria et un citoyen de seconde zone. De telles interdictions ont existé à différents degrés en pays de chrétienté et d'islam et ont été particulièrement fortes sous le nazisme : comment pourrions-nous donc chercher à faire aujourd'hui de même envers une partie des citoyens de l'Etat d'Israël ? Une telle conduite contredit tout simplement l'essence même de la Tora d'après Hillel et représente une insulte à l'expérience juive.

#### **6- Amour de l'étranger :**

Lévitique 19.33-34 : *« Si un étranger vient séjourner avec toi, dans votre pays, ne le molestez point. Il sera pour vous comme un de vos compatriotes, l'étranger qui séjourne avec vous, et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte je suis l'Éternel votre Dieu. »*

Certains décisionnaires discutent pour définir le champ d'application de cette règle et pour savoir qui est considéré juridiquement comme « guer » (étranger). Quoi qu'il en soit l'état d'esprit de cette règle est clair et devrait inspirer notre débat.

Il faut faire remarquer que dans le cas des Arabes israéliens, contrairement aux immigrés africains ou asiatiques venus récemment en Israël en tant qu'étrangers résidents, il ne s'agit pas à proprement parler d'étrangers dans la mesure où l'on parle d'une population autochtone qui du point de vue de l'histoire a des droits qui doivent être pris en compte. C'est nous, Juifs, qui sommes venus séjourner parmi eux sur notre terre historique et non eux qui sont venus séjourner parmi nous. Nous nous devons donc d'un certain point de vue symbolique un respect mutuel d'étrangers, nous le sommes pour eux comme ils le sont pour nous, et chacun doit donc cultiver l'estime de l'autre et non le mépris.

#### **7- Respect de la loi israélienne :**

L'appel de ces rabbins est une violation flagrante de la loi israélienne établissant une égalité de droits entre tous ses citoyens. En faisant un tel appel, ces rabbins sont dans l'illégalité vis-à-vis des fondements législatifs de l'Etat démocratique d'Israël : en enfreignant la loi de l'Etat, ils enfreignent la Halakha.

En effet, la loi civile de l'Etat n'est pas à percevoir comme un corps étranger tout juste tolérable et éventuellement méprisable, elle est une part intégrante de la Halakha contemporaine dans la mesure où elle a force de loi au sens halakhique du terme.

En effet, selon l'adage talmudique « *dina d'malkhouta dina* », « *la loi du pays est la loi* » (Talmud Nedarim 28a et autres), un Juif doit respecter la loi du pays où il se trouve. Avec le sionisme et la création de l'Etat d'Israël beaucoup de rabbins ont considéré que ce principe s'appliquait à l'Etat d'Israël et ont donc donné une valeur religieuse au respect de la loi laïque de l'Etat (Voir Entziklopedia Talmoudit, vol. 7, colonnes. 307-308).

Par ailleurs, durant l'histoire juive, les communautés étaient souvent dirigées par un Kahal, une assemblée de notables plus ou moins démocratiquement élus sur la base du Talmud Bava Batra 8b (cf. Menahem Elon, *Jewish Law: History, Sources, Principles*, Philadelphia and Jerusalem, 1994, Chapitre 19; Ephraim Kanarfogel, *Proceedings of the American Academy of Jewish Research* 58 (1992), pp. 71-106). Les décisions du Kahal avaient force de loi. On peut très bien considérer que l'autorité de l'Etat relève de celle du Kahal.

Les rabbins Abraham Isaac Kook et Shaul Yisraeli ont par ailleurs émis l'avis que l'Etat moderne d'Israël a même le statut halakhique de « royauté » (malkhout) et aurait donc la même autorité que celle des rois bibliques. (Respona Mishpat Kohen, Jérusalem, 1984, No. 144, pp. 337-338, et Amud Hayemini, Tel Aviv, 1965, Part I, Nos. 7, 9).

D'après tous ces arguments, il est clair que l'autorité de l'Etat ne peut être défiée du point de vue de la Halakha sans un argumentaire très solide et des raisons majeures, ce qui n'est pas ici le cas.

#### **8- L'argument du bon sens :**

Le célèbre recueil de loi, le Shoulkhan Aroukh, comporte quatre parties « quatre colonnes ». On fait parfois ce jeu de mot ne manquant pas de profondeur qu'il existerait une cinquième partie, une cinquième colonne non écrite mais bien présente et dont il faut tenir compte dans toute décision de Halakha : celle du bon sens. Ce bon sens manque singulièrement dans la lettre de ces rabbins.

#### **Conclusion halakhique :**

Il est donc autorisé de louer ou vendre une habitation ou un terrain à un non-juif en Israël. Si des problèmes de démographie se posent dans certaines régions ou si des questions de voisinage se posaient, ils doivent être réglés par l'éducation sioniste et le dialogue mais certainement pas par la discrimination. Si des puissances étrangères cherchent à acquérir des terres en Israël, c'est un problème qui doit être réglé par l'Etat lui-même et non par les rabbins, de même pour les questions de sécurité intérieure.

#### **D) Conclusion générale :**

Il ne faut pas faire d'angélisme, le futur difficile de l'Etat d'Israël et la montée d'un antisémitisme islamiste virulent ne le permettent pas. Il faut au contraire regarder lucidement les problèmes futurs sachant qu'un conflit peut éclater à chaque moment tout en préparant un avenir viable dans une longue perspective. Mais la lucidité ne doit pas laisser la porte ouverte au vent de la démagogie et, pire, de la barbarie.

Il faut au contraire, au nom de la sécurité, créer une atmosphère paisible au Proche Orient faute de quoi Israël a tout à y perdre. Jeter de l'huile sur le feu, nourrir la peur et les fantasmes malsains en utilisant l'autorité de la tradition religieuse est cynique et irresponsable.

Dans cette perspective, il faut tout faire pour apaiser les tensions et rendre un projet de bonne cohabitation entre toutes les composantes de la société israélienne le plus réaliste possible sans avoir peur d'un brin d'utopie spirituelle. Il faut ajouter de la lumière dans une situation difficile et non pas chercher à augmenter l'obscurité, pour reprendre une formule du Rav Kook.

Chercher à attiser les tensions et vouloir démontrer qu'en Israël certaines valeurs démocratiques n'ont pas lieu d'être, est non seulement dangereux, mais également problématique pour le judaïsme. Pousser à l'éternelle confrontation, c'est faire le jeu des extrêmes et flirter avec l'apocalypse. Les fantasmes d'apocalypse ont toujours existé, mais l'histoire nous apprend le très lourd prix payé par le peuple juif à un jeu dont il est régulièrement sorti perdant.

Les radicaux de l'islam et du judaïsme qui fonctionnent en miroir les uns par rapport aux autres n'imaginent pas autre chose que le scénario apocalyptique, chacun restant convaincu d'en sortir gagnant d'une manière ou d'une autre. A l'opposé, le rôle d'un mouvement juif modéré et moderniste maniant les instruments critiques universitaires et la rationalité liée aux principes de la Halakha comme sait le faire le mouvement massorti, est de proposer un judaïsme d'ouverture qui ne reste pas coincé dans des schémas de pensée médiévaux et d'ouvrir des perspectives spirituelles d'avenir.

Nous avons vu que l'on peut très bien autoriser sur la base de la Halakha la vente et la location d'habitations aux non-Juifs et vivre à leur côté dès lors qu'il existe une bonne volonté mutuelle.

Un rabbin devrait essayer de faire baisser les tensions et proposer des possibilités de dialogue car les chemins de la Tora sont des chemins de paix (Proverbes 3.17). Il devrait aider à donner espoir en un monde meilleur où les hommes construisent une fraternité dépassant les conflits et non pas exacerber tensions et haines entre les hommes. Un rabbin ne devrait pas être un cavalier de l'apocalypse mais une personne de parole constructive en quête des ponts si fragiles entre les peuples, mais seul espoir pour l'humanité.

Comme le proclama le prophète Isaïe (1.27), il y a 2700 ans : **צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפְדָּה וְשָׁבִיָּהּ בְּצִדְקָה** : « *Sion sera libérée par la justice et ses pénitents par l'équité...* »

C'est en ouvrant le cœur des hommes et non par la haine que cela deviendra, espérons-le, une réalité. C'est peut-être l'un des sens de notre retour à Sion et celui de nos épreuves : offrir un exemple de cohabitation pacifique à l'humanité, une certaine lumière pour les nations malgré un contexte difficile.

Yeshaya Dalsace (Rabbin et rédacteur du site [Massorti.com](http://Massorti.com))

Décembre 2010